Liste des moyens auxiliaires pour 2027

Comptable spécialisé·e·x kv edupool

Le présent document définit les moyens auxiliaires autorisés pour l'examen susmentionné.

Il incombe aux participant·e·x·s de s'informer avant l'examen sur les moyens auxiliaires autorisés lors de l'examen. Votre centre de perfectionnement professionnel et kv edupool vous aideront volontiers au préalable en cas de questions ou d'incertitudes.

L'examen se déroule de manière électronique selon le concept BYOD (bring your own device), en un lieu central. Tous les moyens auxiliaires doivent être apportés par les participant·e·x·s eux-mêmes et sont destinés à leur propre usage.

Le respect systématique des directives est indispensable pour garantir un déroulement équitable de l'examen et une égalité de traitement entre tous les participant·e·x·s. **Les moyens auxiliaires non admis entraînent une exclusion de l'examen, et donc l'échec de cet examen** (conformément au point 4.5 du Règlement d'examen Comptable spécialisé·e·x kv edupool).

Sont autorisés et à apporter:

- Ordinateur portable personnel (y c. bloc d'alimentation/chargeur) → «Notice exigences techniques»
- pièce d'identité officielle avec photo (p.e.: carte d'identité, passeport, titre de séjour suisse ou permis de conduire)
- Matériel pour écrire et feuilles vierges (aucun accès aux notes et applications numériques autorisé)
- Calculatrice conform. aux «Directives Calculatrice» (une calculatrice de rechange est recommandée)
- Si nécessaire, un dictionnaire non électronique pour les langues étrangères (sans commentaires)

Livres législatifs:

- CO (textes officiels)
- LTVA/OTVA (textes officiels)
- LAVS/RAVS (textes officiels)

Autorisées (publications non officielles de textes législatifs de maisons d'édition privées):

- CC/CO, Édition commerciale, éditions Orell Füssli SA
- Daniel R. Gygax, Thomas L. Gerber, Les lois fiscales fédérales, éditions Steuern und Recht GmbH
- Daniel R. Gygax, Beat Lüscher, La TVA fédérale, éditions Steuern und Recht GmbH
- Textes législatifs de l'AVS, 1er pilier

Autorisé	Non autorisé
Les ajouts de texte écrits à la main comme des mots, chiffres, tableaux, formules, etc. sont autorisés. L'espace libre disponible dans le moyen auxiliaire peut être utilisé pour ces ajouts.	Il n'est pas autorisé de modifier les textes originaux (avec du tipp-ex, en les recouvrant, en les noircissant, ou de toute autre façon).
Cavaliers index complétés soi-même	Insérer/coller des feuilles supplémentaires ou papillons adhésifs (p. ex. post-it)
Surligner/souligner des passages de texte	

page suivante →

kv edupool AG · Baarerstrasse 77 · 6300 Zug
Telefon 041 726 55 66 · info@kv-edupool.ch · kv-edupool.ch

Les moyens auxiliaires suivants sont mis à disposition lors de l'examen (en version papier et sous forme électronique):

- Plan comptable général
- Valeurs repères et prestations actuelles
- Définition des ratios pour Gestion financière

Ne sont pas autorisés:

- Impressions de l'Internet et définitions des ratios supplémentaires
- Encarts non officiels dans les textes de lois
- Photocopies de livres et de lois
- Feuilles auxiliaires et aperçus supplémentaires
- Appareils électroniques tels que smartphones, écouteurs, caméras ainsi que tout autre appareil ou outil similaire, qu'il soit basé sur l'IA ou connecté

Informations sur l'examen et comportement à l'examen:

Chaque candidat·e·x est responsable du bon fonctionnement de son ordinateur portable et de la gestion de son temps pendant l'examen. Pendant l'examen, seul le portail d'examen «kv edupool» doit être utilisé. Il est interdit de changer de fenêtre ou d'onglet, ainsi que d'accéder à d'autres sites Internet, applications, programmes, applications d'IA ou autres moyens auxiliaires numériques. Toute infraction peut entraîner la non-validation de l'examen.

Bases juridiques:

Les bases juridiques en vigueur au 1er janvier de l'année d'examen font foi.